



Bèlignèux

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

**DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2023 A 20 H**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023 ;
2. Convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants de Bèlignèux scolarisés dans des classes ULIS ;
3. Décision modificative n°1 au budget général de la commune ;
4. Création d'un poste d'adjoint ;
5. Election d'un adjoint ;
6. Indemnités de fonction du 5^{ème} adjoint ;
7. Écho des commissions ;
8. Questions diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 mars 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil municipal, le lundi 20 mars 2023 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND, 1^{er} adjoint au maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : MM. et M^{mes} Philippe FERRAND, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Gontran BROZZONI, Josiane MAURICE, Béatrice BREVET, Bruno RAVAT, Éric RACCURT, David VANNIER, Chloé BRANCHEY, Annick COUTER, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, Françoise GACHON,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jacques PIOT (a donné pouvoir à Philippe FERRAND), Soraya GRELLIER (a donné pouvoir à Éric RACCURT), Carine BARDOU (a donné pouvoir à Gontran BROZZONI), LA Duy Giang (a donné pouvoir à Chloé BRANCHEY), Jean-Philippe FAVROT (a donné pouvoir à Jean-Gérard MAURICE)

Absents excusés : Léa TERRIER, René GOETSCHY, Jacques VAGANAY, Françoise TERRIER,

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Philippe FERRAND excuse Monsieur le Maire qui a été hospitalisé.

Monsieur Jean-Gérard MAURICE est désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 3 avril 2023.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ENFANTS DE BÉLIGNEUX SCOLARISÉS DANS DES CLASSES ULIS

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

Ce point est supprimé de l'ordre du jour, la commune de DAGNEUX n'ayant pas eu le temps de délibérer et d'établir la convention financière.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

N° délibération : 20230515-01

L'assemblée est informée que suite à l'augmentation des intérêts d'emprunts la commune est impactée car elle possède un emprunt à taux variable basé sur l'EURIBOR, il s'agit de l'emprunt souscrit en juin 2014 pour des travaux au groupe scolaire. Face à cette situation, il convient d'ajuster la ligne budgétaire 66111 en injectant la somme de 6000 € pour faire face à cette progression pour l'année 2023. De plus, les ajustements faits en collaboration avec le trésor public concernant le chapitre 042 et 040 concernant les dotations aux amortissements a progressé suite à la prise en compte des travaux d'enfouissement des réseaux de la montée de Béligneux. Il faut donc augmenter ces deux chapitres dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement de 27 000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à procéder aux opérations comptables suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Compte et opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Compte et opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 66 : Charges financières 66111	6 000,00 €		Chapitre 13 – Subventions d'investissement	6 000,00 €	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections – dotations aux amortissements 6811	27 000,00 €		Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections – dotations aux amortissements 28033 281312 281572 2815738 28181 281838 281841 28188 2802 28031 28041511 28041512 2805 2815741 281578 28158 281848	72,00 2 846,00 132,00 6 656,00 236,00 1 147,00 64,00 1 051,00 1 074,00 522,00 1 273,00 2 666,00 3 234,00 797,00 280,00 4 776,00 174,00	
023 – Virement à la section d'investissement		- 33 000,00 €	021 – Virement de la section de fonctionnement		- 33 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ la décision modificative numéro 1 au budget général de la commune.

DECIDE de procéder aux opérations comptables décrites ci-dessus.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

N° délibération : 20230515-02

Il est rappelé à l'assemblée la démission, en janvier 2022, de Madame Sylvie MARQUES qui avait été nommée adjointe à la communication, informatique, associations et vie économique.

Suite à cette démission le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 février 2022, a acté la suppression du poste d'adjoint au Maire en attribuant les tâches au 1^{er} adjoint.

Il est exposé qu'en raison d'une charge importante des tâches il convient de procéder à la création d'un 5^{ème} poste d'adjoint.

Monsieur le 1^{er} adjoint, rappelle que le corps municipal compte actuellement 4 adjoints mais que ce nombre peut être porté à 5 sans excéder la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixée par l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé, en conséquence, de créer un nouveau poste d'adjoint et de fixer à 5 le nombre d'adjoints au maire.

Philippe FERRAND rappelle que l'adjoint nouvellement élu travaillera en étroite collaboration avec l'agent administratif, en charge de la communication, qui accomplit déjà un excellent travail.

L'adjoint nouvellement élu occupera le 5^{ème} rang après les adjoints déjà en poste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

Considérant qu'il y a intérêt, au regard de la charge incombant au 1^{er} adjoint actuellement, de porter le nombre d'adjoints à 5 afin de répartir au mieux les tâches.

DECIDE de créer, pour la durée restante du mandat du conseil, un nouveau poste d'adjoint portant le nombre d'adjoints au Maire à 5, conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FIXE à 5 le nombre d'adjoints au Maire.

ELECTION D'UN ADJOINT

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

N° délibération : 20230515-03

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération n° 20230515-02 du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints à 5,

Considérant que lorsqu'un poste est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera le rang libre,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir au poste vacant de 5^{ème} adjoint,

Monsieur Jean-Gérard MAURICE est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Daniel CLEMENT et Gontran BROZZONI.

Le Conseil Municipal PROCEDE à la désignation du 5^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Après un appel à candidature :

EST CANDIDATE : Madame Françoise GACHON

Sous la présidence de Monsieur Philippe FERAND, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins	19
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	12

- Madame Françoise GACHON : 16 voix

Madame Françoise GACHON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 5^{ème} adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

Françoise GACHON fait un discours, remercie l'équipe municipale pour son ouverture d'esprit et assure qu'elle s'investira dans son rôle d'adjointe au Maire en toute humilité et sans pour autant oublier sa vie personnelle.

Philippe FERRAND remercie Françoise GACHON pour son investissement jusqu'à présent et lui souhaite la bienvenue au sein du bureau de l'exécutif. Il lui remet l'écharpe d'adjoint au maire qu'elle portera lors des manifestations officielles.

INDEMNITES DE FONCTION DU 5^{EME} ADJOINT

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

N° délibération : 20230515-04

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

VU la délibération n°2020060D12 du 12 juin 2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes ;

CONSIDERANT l'élection du nouvel adjoint au 5^{ème} rang du tableau des adjoints ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

CONSIDERANT que le nouvel adjoint délégué pour exercer les fonctions relevant du domaine de la communication et du développement économique ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que les quatre adjoints en poste ;

DIT que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 19,8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

DIT que les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés restent inchangées.

MODIFICATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES MUNICIPALES PERMANENTES ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES SUITE A L'ÉLECTION DU NOUVEL ADJOINT

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

N° délibération : 20230515-05

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ; La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Vu la délibération n° 202006D01 du conseil municipal en date du 12 juin 2020 concernant la création des commissions thématiques municipales permanentes et désignation de leurs membres ;

Vu la création du 5^{ème} poste d'adjoint au maire ;

Vu l'élection d'un nouvel adjoint au Maire, Madame Françoise GACHON (délibération n°20230515-03) ;

Considérant qu'il faut modifier les commissions thématiques et la désignation de ses membres suite à l'élection du nouvel adjoint qui sera délégué à l'information, la communication, associations et vie économique ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

APPROUVE les modifications apportées aux commissions thématiques et à la désignation de leurs membres ;

DÉCIDE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret pour la désignation des membres siégeant dans les commissions et d'approuver la composition telle que figurant ci-dessous :

COMMISSION AFFAIRES FINANCIERES – ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

Monsieur le Maire, Jacques PIOT

Philippe FERRAND, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Françoise GACHON, Gontran BROZZONI

COMMISSION URBANISME ET SÉCURITÉ

ADJOINT DÉLÉGUÉ – Monsieur Jean-Gérard MAURICE

Josiane MAURICE, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Eric RACCURT, Daniel CLÉMENT

COMMISSION VOIRIE – ENVIRONNEMENT – BATIMENT PATRIMOINE

ADJOINT DÉLÉGUÉ – Monsieur Philippe FERRAND

Bruno RAVAT, Françoise TERRIER, David VANNIER, Annick COUTER, Soraya GRELLIER

COMMISSION SANTÉ ET SOCIAL

ADJOINT DÉLÉGUÉ – Monsieur Gontran BROZZONI

Béatrice BREVET, Carine BARDOU, Chloé BRANCHEY, Françoise GACHON

COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATIQUE - ASSOCIATIONS ET VIE ÉCONOMIQUE

ADJOINT DÉLÉGUÉ – Madame Françoise GACHON

Jean-Philippe FAVROT, Carine BARDOU, Duy Giang LA, Léa TERRIER, Philippe REMOND, Gontran BROZZONI, Daniel CLEMENT

COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

ADJOINT DÉLÉGUÉ – Madame Aurélie VANNIER

Duy Giang LA, Philippe FERRAND, René GOETSCHY, Gontran BROZZONI

Françoise GACHON informe l'assemblée que la commission communication, information, associations et vie économique sera ouverte à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. En revanche ne pourront participer au vote que les membres officiels de cette commission.

ÉCHO DES COMMISSIONS

SANTÉ SOCIAL : Françoise GACHON et Gontran BROZZONI

Le 11 mai nous avons assisté au Comité de Pilotage dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (signée par les communes de Balan, Béligneux, La Boisse, Dagneux, Montluel) ; pour rappel, cette convention vise à coordonner les actions des communes signataires sur le territoire de la 3CM en faveur de ses habitants afin de permettre une meilleure cohérence des actions qui touchent notamment les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse / accompagnement à la parentalité / logement et amélioration du cadre de vie / animation de la vie sociale / accès aux droits, aux services et à l'inclusion numérique. Claire Meunier (notre interlocutrice et coordinatrice) nous a présenté le bilan du territoire (analyse de l'existant), le résultat des enquêtes effectuées auprès des équipes municipales et auprès des habitants pour définir les besoins/souhaits, les projets en cours et les projets à mener. Pour ce faire, les participants ont défini autour de la table 3 groupes comités techniques thématiques qui présenteront les prochains travaux pour l'année à venir : PETITE ENFANCE / JEUNESSE / LOGEMENT. Elle recontactera tous les participants pour savoir quelle commune s'inscrit dans quel groupe de travail et elle fera la coordination et l'animation de ces groupes afin d'avancer ensemble de manière cohérente dans les projets.

En parallèle, la commission travaille toujours sur le développement de nouveaux locaux destinés à l'Espace de Vie Sociale, ainsi qu'à l'Espace de Santé. Après avoir pris conseil auprès de l'architecte chargé de nos projets, il résulte que nous aurons des difficultés à tout concentrer en un seul et même lieu. C'est pourquoi nous nous dirigeons plus vers l'étude d'une réfection de l'ancien local des podologues que nous destinerions à la santé ; quant à l'Espace de Vie Sociale, il pourrait faire partie de la future extension de la mairie.

La commune a accueilli un groupe de scouts venant à vélo du Val de Saône, dans la nuit de samedi à dimanche, dans la cour de notre école maternelle, afin de leur permettre d'être sur place le dimanche matin pour se rendre à l'Ehpad où ils ont assuré une animation pour les résidents.

Enfin, une autre information d'action qui n'est pas vraiment du ressort de la commission SANTÉ SOCIAL mais a été demandée initialement à Gontran BROZZONI par le bureau d'adjoints : la refonte pour modernisation de la charte graphique et logo de notre commune ; travail pour lequel il a déjà lancé une étude ; puis, reçu, avec Françoise GACHON, des propositions qui seront validées en bureau d'adjoints et vous seront présentées en temps voulu. La dépense sera tout à fait raisonnable puisque inférieure à 250 euros, vu le choix retenu d'un format numérique.

CCAS

Le prochain café débat aura lieu le 25 mai à 19h00 ; rappelons que tout le Conseil Municipal est bien entendu invité ; nous déplorons que les 2 premières dates n'aient pas attiré davantage de membres du Conseil Municipal ; les flyers sont en cours de distribution et nous recherchons des volontaires pour nous aider à les distribuer...

Un dossier est en cours de réflexion pour la prise en charge d'un cycle d'ateliers au deuxième semestre avec l'ADAPA que nous pourrions organiser sur la commune et que nous avons l'intention de proposer à la population notamment via le club Entramisloisirs ; nous vous avons déjà fait une brève

présentation lors d'un précédent CM - pour rappel il s'agirait d'ateliers animés, destinés principalement aux seniors, avec travail sur la mémoire, découvertes sensorielles, bien être, gourmandises etc...

Pour info, le CCAS a organisé la venue de résidents de l'Ehpad lors de la cérémonie du 8 mai et ce fut une réussite puisque 7 résidents ont ainsi pu en profiter ... difficile même de leur demander de partir à la fin du buffet !!

Chloé BRANCHEY - Commission Jeunesse

La commission jeunes rappelle à chacun le prochain RV du cinéma plein air, fixé au vendredi 26 mai. Le film retenu est « King ». Il commencera aux alentours de 21h30. Le Sou des Ecoles sera présent afin de proposer aux spectateurs des chips, popcorn et canettes de boissons. La communication a été effectuée par différents biais : affichages, internet et boitage. Chacun est invité à relayer cette information autant que possible afin de faire de ce cinéma plein air un bel évènement, regroupant nombre de Bélignardes et Bélignards.

Dates des prochains Conseils Municipaux :

- Mardi 11 juillet à 19 heures ;
- Lundi 11 septembre à 19 heures.

QUESTIONS DIVERSES

Daniel CLEMENT demande à David VANNIER des informations quant au déroulement du 14 juillet. L'assemblée est informée que la manifestation se déroulera dans le même esprit que l'an dernier avec quelques changements mineurs. Le feu d'artifice sera tiré du parking du cimetière privilégiant un tirage en hauteur pour une meilleure visibilité du public qui restera sur la place de la Grande Hermière. Le feu d'artifice sera suivi d'un bal et l'arrêt des festivités est prévu à 1 heure du matin. Des activités gratuites seront mises en place pour les enfants.

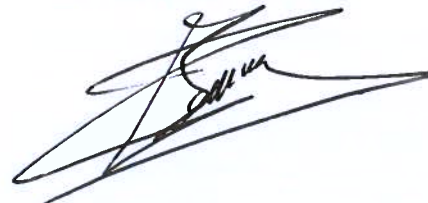
Philippe FERRAND stipule que le compteur électrique n'est toujours pas remis en fonctionnement, malgré une demande depuis 14 mois.

Monsieur Philippe FERRAND lève la séance à 21H04

Philippe FERRAND
1^{er} Adjoint au Maire

The image shows a handwritten signature of Philippe Ferrand in black ink. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BELIGNEUX' at the top and 'AIN' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun and a crescent moon above it.

Jean-Gérard MAURICE
Secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature of Jean-Gérard Maurice in black ink. The signature is stylized and written in a cursive script.